

LÉGISLATURE 2021 – 2026

PROCES-VERBAL no 36

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 24 juin 2026 à 19h00

Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : M. Yvan Kraehenbuehl

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 35 de la séance du 6 mai 2026
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
6. Réponses aux interpellations
 - 6.1. Réponse municipale N° 4/2026 – Interpellation de M. Michel Tobler (PLR) – Affichage publicitaire et politique sur le territoire de la commune
 - 6.2. Réponse municipale N° 5/2026 – Interpellation de M. Roger Urech (PLR) – Sur diverses modifications routières suite à la réalisation du préavis 17/2024, zone 30 km/h sur les chemins des Bulesse, du Crotton, des Vignes, de Béranges et du Gregnolet
7. Préavis
 - 7.1. Préavis municipal N° 11/2026 – Comptes 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve
 - 7.2. Préavis municipal N° 12/2026 – Secteur « Campagne Rossier » - Projet d'intention des propriétaires et projet de plan d'affection « En Villard Dessous » élaboré suite à l'acceptation du préavis municipal N° 21/2023
 - 7.3. Préavis municipal N° 13/2026 – Projet de création d'un cheminement piétonnier le long des rives du lac, tronçon ouest entre les Bains de la Becque et le chemin dit du Portail-Blanc (DP 1045) – Adoption des plans et levée des oppositions, selon la procédure dictée par la Loi sur les routes
8. Rapports
 - 8.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 5/2026 – Gestion et comptes 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
 - 8.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2026 – Gestion et comptes 2025 du Fonds culturel Riviera
 - 8.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2026 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles (intégré au rapport de la COGEST)
 - 8.4. Rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier le préavis N° 8/2026 relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2025 et réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux de la commission
 - 8.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 9/2026 – Adoption du projet de modification du Règlement du Plan général d'affectation et de police des constructions du

15 mai 2019, et réponse aux postulats « Infiltration d'eau : une aubaine en ville » de M. Diego Pasquali (LV) et « Un règlement du plan général d'affectation et de police des constructions (RPGA) en phase avec les enjeux actuels » de Mme Véronique Ansermet (LV) et consorts

- 8.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 10/2026 – Demande d'un crédit de réalisation de Fr. 461'000.-, dont Fr. 191'000.- à la charge de la Commune, pour la mise en place et la réalisation du plan d'action « La Tour-de-Peilz, Ville du Jeu »
9. Communications municipales
- 9.1. Communication municipale N° 8/2026 – Réponse aux questions de Mme Ziva Tavcar (PSDG) concernant les mesures de protection feu pour la salle du Conseil communal à la Maison Hugonin
- 9.2. Communication municipale N° 9/2026 – Organisation de la Municipalité pour la législature 2026-2031
- 9.3. Communication municipale N° 10/2026 – Nomination de Mme Laetitia Martinez à la tête du Service cohésion sociale
10. Questions, propositions individuelles et divers

Appel

62 personnes présentes sur 85 personnes élues.

Excusé(e)s : Véronique Ansermet – Sophie Blank Barbezat – José Luis Carrasco – Jean-Claude Charmey – Margaux Couttet – Anouk Dandrieu – Claude Delessert – Florian Di Sabato – José Espinosa – Maude Froidevaux – Alphonsine Gahigi – Amandine Gianini – Vitalis Hirschmann – Guillaume Jung – Aude Lerch – Manuel Lisboa – Salvatore Noto – Valentine Python – Walter Steiner – Ziva Tavcar – Volker Tiemann

Absent(e)s : Nathalie Demarta – Emina Ibrahimovic

M. le Président ouvre la 36^e séance et dernière séance de la législature 2021-2026. Le Conseil a été régulièrement convoqué et l'ordre du jour a été soumis à M. le Préfet. Il salue l'ensemble des personnes présentes et souhaite la bienvenue à la presse, au public, ainsi qu'à notre agent de proximité.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour n'appelle pas de commentaires. Au vote, il est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal N° 35 de la séance du 6 mai 2026

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 35 de la séance du 6 mai 2026 est adopté à une large majorité (cinq abstentions), avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications du bureau du Conseil communal

M. le Président prend la parole en ces termes : « Au moment de tourner la page de cette année de présidence, c'est avec beaucoup d'émotion et de reconnaissance que je m'adresse à vous.

S'agissant de l'association que j'ai choisie pour recevoir les jetons de présence de cette dernière séance, mon choix s'est porté sur l'association SOS Futures Mamans, basée à La Tour-de-Peilz. Elle vient en aide aux femmes enceintes, aux mères et aux familles en difficulté. Elle offre un soutien concret — matériel pour bébés, vêtements — ainsi qu'une écoute attentive et, selon les situations, une aide ponctuelle. Son objectif est d'accompagner les familles avec bienveillance durant la grossesse et les premières années de l'enfant.

Je tiens également à saluer toutes les personnes qui ont participé à la sortie de notre Conseil. Cette journée nous a permis de découvrir — ou redécouvrir — le magnifique cadre des Pléiades et le chalet communal de Fontanna-David, tout en renforçant les liens qui nous unissent. J'espère que vous avez

pris autant de plaisir que moi à partager cette escapade au grand air.

Une année, dans une législature, peut sembler courte. Elle n'en reste pas moins dense, rythmée par des moments intenses et des échanges qui participent pleinement à la vie de notre commune.

À toutes et tous, je tiens à exprimer ma reconnaissance pour votre implication, votre sens des responsabilités et votre engagement en faveur de l'intérêt général. Nos débats ont parfois été animés, nos points de vue divergents, mais toujours guidés par une volonté commune de faire avancer notre ville.

Je souhaite aussi relever le rôle essentiel de Carole Dind, Pierre-André Dupertuis, Ricardo Cachulo ainsi que de l'ensemble du Greffe et de l'administration communale. Par leur professionnalisme, leur disponibilité et leur engagement — souvent dans l'ombre — ils contribuent de manière déterminante à la préparation et à la mise en œuvre de nos décisions, et au bon fonctionnement de notre Conseil.

Pour ma part, assumer cette présidence durant l'année écoulée a été un honneur et un privilège. J'ai eu à cœur de mener nos travaux avec impartialité, dans le respect de chacun et de nos institutions. Cette expérience restera, pour moi, particulièrement marquante.

Je quitterai cette fonction avec humilité, tout en me réjouissant de retrouver ma place parmi vous, sur les bancs de ce Conseil, et de poursuivre cet engagement avec la même motivation.

À chacune et chacun d'entre vous, je souhaite le meilleur pour la suite : de l'énergie, de l'enthousiasme et toujours cette volonté de servir notre collectivité.

Puissent nos échanges continuer à nourrir un Conseil communal fondé sur le respect, le dialogue et des décisions éclairées au service des habitantes et habitants de La Tour-de-Peilz.

Avec toute ma reconnaissance pour la confiance accordée durant cette année de présidence, je vous souhaite à toutes et à tous bon vent pour la suite.

Je vous remercie de votre attention. »

Une séance de formation destinée aux conseillères et conseillers communaux de la prochaine législature se tiendra le mercredi 2 septembre 2026 à 19h30. Une séance d'information est prévue en préséance du Conseil communal du 9 septembre concernant le nouveau MCH2. De plus amples informations suivront.

Nous avons appris le décès, mi-mai, de la maman de M. J.-Y. Schmidhauser et grand-maman de Mmes V. et M. Schmidhauser, ainsi que le décès, le 1^{er} juin, du mari de Mme A.-M. Arnaud. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

Nous souhaitons un prompt rétablissement à M. S. Noto, qui s'est cassé le fémur gauche. Une carte de vœux est disponible lors de l'apéritif.

Deux nouvelles adresses électroniques sont à utiliser pour contacter la présidence et le secrétariat du Conseil (presidence@cc-ltdp.ch et secretariat@cc-ltdp.ch). Le délai pour déposer les motions, postulats, interpellations pour la prochaine séance est fixé au lundi 17 août 2026. Les documents, informations, questions, sont à remettre à la présidence au plus tard 48h avant la séance du Conseil, dernier délai, avec copie à la secrétaire.

4. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux

Mme G. Heller revient sur la dernière séance de la législature du Conseil intercommunal Sécurité Riviera du 18 juin 2026, lors de laquelle le Comité de direction a fait quelques communications orales :

- Bilan de la législature 2021-2026, qui a commencé par la gestion de la pandémie, suivi de la guerre en Ukraine, avec les conséquences de devoir prévenir une éventuelle crise énergétique, la création des PRU (points de rencontre d'urgence), le piratage de la structure informatique de la commune de Montreux et le défi de maintenir les prestations à la population malgré tout, le changement de direction, la réflexion au sujet de la gouvernance et le défi du deal de rue. Le piratage informatique a

conduit le Comité de direction à créer une structure propre à l'ASR, opérationnelle depuis juin 2025. La transition s'est déroulée sans problèmes majeurs et le cadre budgétaire est respecté, voire inférieur aux prévisions (à confirmer au moment du bouclage de la totalité des dépenses). Le Conseil intercommunal a en outre validé les comptes et le rapport de gestion.

- Présentation de la nouvelle identité visuelle de l'association : ASR – Association de communes Sécurité Riviera – reste l'entité juridique. En revanche, Sécurité Publique Riviera (SPR) devient l'identité de communication (plus de logos Police, SDIS, Ambulances et PC). Le Conseil communal a reçu le communiqué de presse y relatif le lendemain de la séance.
- Point de situation concernant la Maison de la sécurité publique : le plan d'affectation est déposé et des plans d'accord sur les principes de collaboration entre les différents partenaires sont en cours d'élaboration. Chaque entité examine avec soin le cadre juridique, ce qui nécessite du temps. Un conseiller rend attentif qu'un partenariat public-privé ne doit en aucun cas servir à détourner un plafond d'endettement.
- Une nouvelle gouvernance favorisant un fonctionnement par thème impliquera les membres du Comité de direction en groupes de travail. Cette façon de faire rendra la structure plus efficiente et diminuera les séances en plénière. Ces groupes se constitueront selon les intérêts et les compétences des membres du Comité de direction, qui s'entoureront des ressources métier nécessaires. Le Conseil a, pour ce faire, accepté l'adaptation et la mise en conformité des statuts y relative (préavis N° 05/2026). Beaucoup de remerciements ont clôturé la séance et cette fin de législature.

La parole n'est plus demandée.

5. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

Néant.

6. Réponses aux interpellations

6.1. Réponse municipale N° 4/2026 – Interpellation de M. Michel Tobler (PLR) – Affichage publicitaire et politique sur le territoire de la commune

M. M. Tobler se déclare satisfait de la réponse municipale donnée à son interpellation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

6.2. Réponse municipale N° 5/2026 – Interpellation de M. Roger Urech (PLR) – Sur diverses modifications routières suite à la réalisation du préavis 17/2024, zone 30 km/h sur les chemins des Bulesse, du Crotton, des Vignes, de Béranges et du Gregnolet

M. R. Urech ne se déclare pas entièrement satisfait des informations reçues. Concernant le seuil du **chemin du Crotton**, la réponse lui convient totalement. Pour le **chemin du Grammont**, il n'a rien trouvé dans la directive de la DGMR qui aurait empêché l'intégration de ce chemin dans le concept du 30 km/h nocturne entre la route de Chailly et l'avenue de Pérouge, pour la simple raison qu'il n'y a rien dans cette directive qui concerne le 30 km/h nocturne. En revanche, cette directive nous informe que depuis le 1^{er} janvier 2023, **il n'est plus nécessaire de mesurer ni la charge de trafic ni les vitesses**. C'est donc grâce à ces modifications qu'il a été possible de faire cette mise à 30 km/h, qui lui semble totalement inutile la journée, mais qui serait justifiée dans le contexte global la nuit. La réponse concernant **le carrefour avec la route de Blonay** mérite des éclaircissements ou des compléments d'information :

- Pourquoi mettre ces Fr. 44'777.65 sur le compte N° 430.3142.00 "Entretien du réseau routier", alors que le compte N° 9141.070.00 "Travaux-zone 30 Bulesse-Béranges" n'est pas encore clôturé et que cette dépense concerne clairement cet objet ? Il y a dans chaque préavis une **rubrique "divers et imprévu"** qui, pour le cas présent, se monte à Fr. 53'000.-.

- La future communication municipale concernant le décompte final du préavis N° 17/2024 mentionnera-t-elle **les montants retenus** à l'entreprise "A" ainsi qu'au bureau d'ingénieur afin de pouvoir comparer objectivement le préavis et le décompte, en tenant compte de tous les paramètres de retenues cachées et de coûts supplémentaires enregistrés sous d'autres comptes ?
- Quelles sont **les diverses mesures prises au sein du service** de l'urbanisme et des travaux publics afin d'éviter que ce genre de problèmes ne se reproduisent à l'avenir ? Une simple note manuscrite sur un post-it collé au coin d'un écran d'ordinateur ne paraît pas suffisante à long terme.

Tout en remerciant la Municipalité pour ces réponses, il l'encourage à transmettre au Conseil les compléments qui manquent.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

7. Préavis

7.1. Préavis municipal N° 11/2026 – Comptes 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve

La parole n'étant pas demandée, ce préavis est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	LV	Véronique Ansermet
<u>Membres</u> :	PLR	Yvan Kraehenbuehl - Kurt Egli
	PSDG	Alexandre Davel - Walter Steiner
	LCIVL	Jean-Wilfrid Fils-Aimé

7.2. Préavis municipal N° 12/2026 – Secteur « Campagne Rossier » - Projet d'intention des propriétaires et projet de plan d'affection « En Villard Dessous » élaboré suite à l'acceptation du préavis municipal N° 21/2023

M. J.-Y. Schmidhauser rappelle qu'au début de cette année, la Municipalité a soumis au Conseil le préavis N° 3/2026, qu'elle a finalement retiré. Il pensait que c'était parce que le message avait été entendu, mais en réalité ce retrait était uniquement lié à des questions de forme, le préavis faisant état de dissensions au sein de la Municipalité par rapport au sort à donner au préavis N° 21/2023. Et voilà qu'en cette fin de législature, la Municipalité nous présente le même préavis, sans doute pas parce que les avis des municipaux ont évolué, mais plutôt parce qu'une Municipalité en partie partante a souhaité manifester encore une fois son intention d'aller à l'encontre de la mission que lui avait confiée le Conseil communal, à savoir soumettre un projet visant une inconstructibilité de ces parcelles. La question n'est pas de savoir si l'on est pour ou contre le fond, la question est celle du respect des droits démocratiques. Il trouve inadmissible qu'une Municipalité estime pouvoir outrepasser la mission qui lui est confiée et dépenser l'argent que le Conseil lui a attribué à d'autres fins que celles pour lesquelles il était affecté. Il serait donc d'avis de reporter cet objet à la législature suivante, afin que la nouvelle Municipalité puisse dire clairement si son intention est toujours de présenter un préavis contraire à la mission confiée par le Conseil communal. Reporter la nomination de cette commission à la prochaine séance pour éviter des soucis de procédure lui paraît donc judicieux. Ce sujet sera un vrai débat ces cinq prochaines années et une initiative qui touche directement ou indirectement ce sujet est en cours.

M. A. Grutta, municipal, constate qu'on reproche à la Municipalité un déni de démocratie, mais c'est exactement l'inverse. Le préavis N° 21/2023 répondait à un postulat. Or, conformément à l'art. 33 al. 4 let. a de la loi sur les communes, la réponse à un postulat prend la forme d'un simple rapport : elle n'est pas contraignante pour la Municipalité, qui conserve l'entière compétence d'envisager toute autre option, comme l'a confirmé la préfecture. Si la Municipalité revient devant le Conseil, ce n'est pas pour défaire le vote, mais parce qu'un fait nouveau le justifie. Le projet d'intention des propriétaires a sensiblement changé depuis 2023. Le vrai déni de démocratie, ce serait de cacher cette alternative et de mettre un plan

à l'enquête sans dire qu'une autre voie existe. La Municipalité n'impose rien, elle laisse le choix, en toute connaissance de cause, entre deux variantes : le déclassement ou un développement restreint assorti de plus-values pour la population boélande. En cas de refus du préavis, la Municipalité soumettra rapidement à l'enquête publique le plan « En Villard Dessous », qui reviendra ensuite devant le Conseil pour adoption à l'issue de la mise à l'enquête. Le Conseil aura donc le dernier mot. Pourquoi présenter les deux variantes ? Par prudence juridique. Au regard d'une éventuelle prétention des propriétaires en indemnité pour expropriation matérielle, la Municipalité se devait d'exposer les deux options pour prémunir la commune de tout risque. À noter que les avis de droit au dossier sont antérieurs au nouveau projet d'intention. La question n'est pas de trancher sur le fond, mais de renvoyer ce préavis à une commission ad hoc ; c'est précisément l'étape d'un examen démocratique. Reporter l'objet n'apporterait aucun élément nouveau, ce serait le repousser pour qu'il s'éteigne avec le changement de législature. Refuser de l'examiner ne serait pas de la démocratie, cela reviendrait à l'enterrer sans débat. Il invite donc le Conseil à poursuivre le processus et laisser la commission siéger.

M. P. Fontana ne partage pas ce point de vue. Il n'a pas vu de réponse au postulat qui irait dans le sens d'une inconstructibilité. Dans ce contexte-là, arriver avec un autre projet qui rend caduque ce postulat, c'est refuser au Conseil d'avoir toutes les cartes en main. Parce que si l'on devait constater que le projet d'inconstructibilité présente de trop grands inconvénients, nous serons plus à même de faire des compromis par rapport au projet présenté. Il soutient donc pleinement la demande de repousser la commission afin de pouvoir vérifier si ce processus est vraiment légal et éviter les recours qui ne manqueraient pas d'arriver si tel n'était pas le cas et qui entacheraient une situation déjà très compliquée et très émotionnelle.

M. J.-Y. Schmidhauser rappelle que la réponse au postulat a été donnée sous la forme d'un préavis, qui demandait Fr. 50'000.- pour développer un projet d'inconstructibilité, pas pour présenter un projet autre que celui qui figure expressément au point 1 du préavis. C'est ce qu'on appelle une dépense affectée. Savoir si le Conseil acceptera ou non l'inconstructibilité, y compris la question des éventuelles indemnités, qui les paie, etc., sera le débat à avoir lorsque la Municipalité aura réalisé la mission pour laquelle elle a reçu ce montant. Ne pas respecter cette mission est un vrai déni de démocratie. Il espère que la nouvelle Municipalité sera plus respectueuse des missions qui lui sont confiées. Attendons qu'elle se mette en place pour voir si elle retire son préavis. Si elle ne le fait pas, le débat aura lieu sur le fond. Il propose donc d'aller dans le sens du report.

M. le Président remarque que la Municipalité a déposé un préavis, qu'elle seule a le pouvoir de retirer. On peut reporter le vote à la fois suivante, mais le règlement du Conseil ne prévoit pas la possibilité de reporter un préavis. Le Conseil n'a formulé aucune demande de modification de l'ordre du jour, le préavis est donc formellement déposé. C'est maintenant à la commission de se déterminer par rapport à ce préavis. Une demande de changement de date pour la séance de la commission, prévue initialement le lendemain déjà, a été formulée.

M. le Président décide de clore la discussion. Ce préavis est donc renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PLR	Yves Rossier
<u>Membres</u> :	PLR	Maria Luceron
	PSDG	Jean-Yves Schmidhauser
	LV	Emanuelle Jaques - Pierre Fontana
	LCIVL	Jérôme Bonvin

M. J. Bonvin réagit à la liste des commissaires et aimerait avoir la garantie qu'aucun conflit d'intérêts n'existe entre la personne proposée pour présider la commission et l'objet du préavis.

M. Guy Chervet répond que le groupe PLR s'est évidemment posé la question et qu'il n'y a aucun lien.

La parole n'est plus demandée.

7.3. Préavis municipal N° 13/2026 – Projet de création d'un cheminement piétonnier le long des rives du lac, tronçon ouest entre les Bains de la Becque et le chemin dit du Portail-Blanc (DP 1045) – Adoption des plans et levée des oppositions, selon la procédure dictée par la Loi sur les routes

La parole n'étant pas demandée, ce préavis est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PSDG	Jean-Yves Schmidhauser
<u>Membres</u> :	PLR	François Grognez - Denis Champier
	LV	Vitalis Hirschmann - Florian Abbet
	LCIVL	Michael Rohrer

8. Rapports

8.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 5/2026 – Gestion et comptes 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Rapport lu par Mme Margaux Dubuis

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 5/2026,
- vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion la CIEHL chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes et le bilan 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

8.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2026 – Gestion et comptes 2025 du Fonds culturel Riviera

Rapport lu par Mme Janina Rioux

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à une large majorité (une abstention), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 6/2026,
- vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes 2025 du Fonds culturel Riviera.

- 8.3. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2026 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles (intégré au rapport de la COGEST)
- 8.4. Rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier le préavis N° 8/2026 relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2025 et réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux de la commission

Rapport : M. Jean-Wilfrid Fils-Aimé

M. le Président indique la procédure qu'il entend suivre pour l'examen de ces deux objets, qu'il propose de traiter en bloc. La discussion portera d'abord sur le préavis relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2025, puis sur le rapport de la commission de gestion, y compris le préavis relatif aux dépenses imprévisibles et exceptionnelles. (*Le Conseil ne formule aucune objection.*)

L'entrée en matière n'est pas combattue. La parole n'est pas demandée sur le rapport de gestion de la Municipalité, pas plus que sur celui de la commission de gestion ou sur les vœux de la commission de gestion et les réponses de la Municipalité. Aucune remarque n'est formulée sur les comptes communaux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2025,
- vu le rapport de la Commission de gestion sur l'année 2025,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver le rapport de la Commission de gestion ;
 2. d'adopter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles de l'exercice 2025 tels que présentés dans le préavis municipal N° 7/2026 ;
 3. d'adopter les comptes communaux pour l'exercice 2025 tels que présentés ;
 4. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2025.
- 8.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 9/2026 – Adoption du projet de modification du Règlement du Plan général d'affectation et de police des constructions du 15 mai 2019, et réponse aux postulats « Infiltration d'eau : une aubaine en ville » de M. Diego Pascual (LV) et « Un règlement du plan général d'affectation et de police des constructions (RPGA) en phase avec les enjeux actuels » de Mme Véronique Ansermet (LV) et consorts

Rapport lu par M. Denis Champier

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. le Président propose de voter les modifications apportées au règlement du PGA en bloc. (*Le Conseil ne formule aucune objection.*)

La parole n'est pas demandée. Au vote, les différentes modifications à certains articles du RPGA sont acceptées à une large majorité (un avis contraire et trois abstentions).

Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à une large majorité (un avis contraire et deux abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 9/2026,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter le projet de modification du Règlement du Plan général d'affectation tel qu'annexé au préavis municipal N° 9/2026 (les modifications effectuées après les séances de conciliation sont mises en évidence) ;
 2. d'approuver, en faisant siennes, les propositions de réponse aux oppositions formulées à l'encontre du règlement ;
 3. de transmettre le dossier au département cantonal compétent pour approbation et levée des oppositions ;
 4. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances, dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption de la modification du Règlement du Plan général d'affectation ;
 5. de prendre acte que le présent préavis répond aux postulats « Infiltration d'eau : une aubaine en ville » de M. Diego Pasquali (LV) et « Un règlement du Plan général d'affectation et de police des constructions (RPGA) en phase avec les enjeux actuels » de Mme Véronique Ansermet (LV) et consorts.
- 8.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 10/2026 – Demande d'un crédit de réalisation de Fr. 461'000.-, dont Fr. 191'000.- à la charge de la Commune, pour la mise en place et la réalisation du plan d'action « La Tour-de-Peilz, Ville du Jeu »

Rapport : M. Alexandre Davel

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont **adoptées** à une large majorité (trois avis contraires et six abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 10/2026,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de réalisation de Fr. 461'000.- pour la concrétisation des 18 actions du plan d'action « Ville du Jeu », à prélever par le débit du compte N° 9149.002.00 « Travaux - Plan d'action La Tour-de-Peilz, Ville du Jeu » ;
2. de prendre note que le montant à la charge de la Commune sera de Fr. 191'000.-, le reste étant des subventions cantonales et régionales ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 100 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mai 2022, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 61'266'229.50 ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte de fonctionnement N° 150.3329.00 « Amort. - Plan d'action La Tour-de-Peilz, Ville du Jeu » ;
5. de prendre note que l'amortissement s'élèvera, après subventions, au maximum à Fr. 38'200.- par année, selon la durée d'amortissement imposée de 5 ans pour cette catégorie d'immobilisations.

9. Communications municipales

- 9.1 Communication municipale N° 8/2026 – Réponse aux questions de Mme Ziva Tavcar (PSDG) concernant les mesures de protection feu pour la salle du Conseil communal à la Maison Hugonin
- 9.2 Communication municipale N° 9/2026 – Organisation de la Municipalité pour la législature 2026-2031
- 9.3 Communication municipale N° 10/2026 – Nomination de Mme Laetitia Martinez à la tête du Service cohésion sociale

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

Mme la Syndique annonce qu'à la suite du lancement du concours d'architecture international en procédure ouverte le 3 février 2026, vingt projets ont été déposés et examinés par le jury. À l'issue des analyses et des délibérations, le jury a désigné à l'unanimité le projet lauréat. L'ensemble des projets présentés seront exposés au public au Collège des Mousquetaires, le 6 juillet de 18h00 à 19h00, et du 7 au 10 juillet 2026, de 16h00 à 19h00.

M. V. Bonvin, municipal, remercie le Conseil pour l'acceptation du plan d'action « La Tour-de-Peilz, Ville du Jeu », projet qui lui tient particulièrement à cœur. Il ajoute qu'en raison de la canicule, le départ du cortège de la Fête de la jeunesse sera donné à 10h00 (au lieu de 14h00). Accueil café-croissant en musique de 9h00 à 10h00 et rendez-vous à partir de 9h30 devant la poste pour celles et ceux qui défilent. Élus sortants comme nouveaux sont invités à participer. De plus, de nombreuses activités sont prévues pendant les vacances : après-midis découverte, camps pour les enfants, scène Charlemagne, exposition sur Ella Maillart, cinéma en plein air, manifestation @Août, festival Nox Orae et festival des jeux (du 6 au 8 septembre). Des informations sont disponibles sur la table à l'entrée de la Maison Hugonin. Et conformément aux engagements pris pour plus de transparence, il a le plaisir de présenter le premier rapport d'activité du Réseau Enfance La Tour-de-Peilz (RéEL) pour l'année 2025, qui détaille toutes les informations importantes, les activités, les projets et, surtout, les coûts réels de la petite enfance.

10. Questions, propositions individuelles et divers

Mme G. Pasche ne cache pas sa satisfaction, pour la population boélande et pour l'Association des Rives du lac, de voir que le dossier du chemin riverain n'a pas été purement et simplement enterré, mais qu'il fait l'objet d'un nouveau préavis, malgré les multiples rebondissements, écueils, vices de forme, etc. Serait-ce un cadeau pour son départ ? Elle remercie la Municipalité actuelle qui, par ce geste, a donné raison aux 55% des Boélands qui ont voté en novembre 2010. Poursuivre ce projet aux multiples contraintes administratives et juridiques n'était pas gagné d'avance. Ce projet est devenu non pas un serpent de mer, mais un serpent de lac. Nos concitoyens et concitoyennes ont fait preuve d'une grande patience et il est temps de leur donner satisfaction si l'on ne veut pas une fois de plus qu'ils se sentent déconsidérés par le politique. Un merci tout particulier à Mme E. Kaiser, municipale, qui n'a pas ménagé sa peine pour imaginer, avec l'appui du Canton, un nouveau volet à ce projet, à savoir une renaturation dont le but est la préservation de la biodiversité et la végétalisation de ce chemin, répondant ainsi aux exigences du Canton de renaturer les bords du lac, mais aussi aux critiques des propriétaires qui, dans leur recours à la CDAP lors du premier projet, s'étaient montrés soucieux de l'application stricte des lois écologiques. Elle espère pour sa part que ces mêmes propriétaires ne manquent pas d'appliquer ces mêmes principes écologiques dans l'entretien de leurs propres jardins. Elle espère vivement que la commission sera attentive au respect de la volonté populaire et que, même si elle a quelques critiques à formuler, elle fera une pesée d'intérêt où la volonté populaire occupera une place de choix. Voter oui à ce préavis serait un signe fort de respect des politiques envers les Boélandes et Boélands.

M. Guy Chervet se dit interpellé par le fait que les chalands du marché devront quitter les lieux à 13h00 pour laisser place au cortège. Le cortège étant finalement avancé à 10h00, il part donc du principe que le marché aura quand même lieu le matin. Il suggère donc de communiquer aux chalands qu'ils pourront rester un peu plus tard que 13h00.

Mme M. Luceron, en cette période de canicule, revient sur un sujet glaçant. À sa connaissance, la Municipalité a récemment réduit l'usage du sel de déneigement pour des raisons de protection de l'environnement. Cette orientation s'inscrit dans une démarche louable, cependant l'expérience récente de Berlin durant l'hiver 2026 invite à la prudence. Dans un contexte de verglas, le maintien strict des restrictions sur le sel a conduit à une forte hausse des accidents : 201 accidents en une matinée et 30 à 40 patients par jour traités pour des blessures liées aux chutes. À l'échelle de La Tour-de-Peilz, une projection proportionnelle suggère qu'un épisode similaire pourrait provoquer en moyenne 0.65 accident/jour et environ 6 à 7 accidents sur une période de 10 jours de gel intense. Ces considérations ne sont pas uniquement théoriques. À sa connaissance, lundi 12 janvier 2026, trois personnes au moins ont glissé sur des plaques de verglas à différents endroits de la commune, avec à la clé fractures et interventions chirurgicales. Un des blessés a été admis aux urgences de l'hôpital de Rennaz à 19h30 et n'en est ressorti qu'à 3h00 du matin, tant l'afflux de blessés a collapsé les services d'urgence ce jour-là. Ces faits illustrent concrètement le risque humain associé à des surfaces insuffisamment sécurisées en période hivernale. Jusqu'à quel point la Municipalité souhaite-t-elle arbitrer entre, d'une part la santé et la sécurité de la population, de l'autre part son agenda écologique ? Elle souhaiterait obtenir une réponse écrite de la part de la Municipalité.

Mme E. Kaiser, municipale, se dit très surprise, n'étant pas au courant que le service a diminué les quantités de sel pour raisons écologiques. Elle apprécierait savoir d'où viennent ces informations. L'épisode de neige intense qui s'est abattu le dimanche 11 janvier 2026 a occupé les services jusqu'à peu près 23h00, avant de reprendre lundi matin à 4h00. La priorité a été de débayer en priorité les voies d'accès pour les services de secours et les bus, puis le reste a été débayer avec les moyens à disposition. Les services ont donc travaillé d'arrache-pied pour offrir la meilleure sécurité possible sur les routes communales. La Tour-de-Peilz n'est certainement pas la seule commune à avoir connu des accidents, puisque l'hôpital était surchargé.

M. J.-W. Fils-Aimé indique qu'après 14 années passées au sein du Conseil communal, le moment est venu pour lui de tourner une page importante de son engagement public. Quatorze ans, c'est long, et pourtant, en regardant en arrière, ce sont autant de souvenirs précieux, de débats animés, de décisions partagées et de liens tissés avec toutes et tous. Avoir eu l'honneur de présider le Conseil communal en 2019 reste l'un des moments dont il se dit le plus fier, tout comme être chef du groupe LCIVL pendant la législature. Il termine son parcours avec la présidence de la commission de gestion 2025-2026. Ces expériences lui ont beaucoup apporté, tant sur le plan humain que sur le plan politique. Il remercie son parti Le Centre et le groupe LCIVL pour leur confiance accordée année après année et pour tout ce qu'ils ont construit ensemble au service de notre commune. Il tient aussi à remercier chaleureusement la Municipalité pour sa disponibilité, son écoute et la qualité du dialogue que nous avons toujours su entretenir. Un grand merci également à l'ensemble du personnel communal, dont le dévouement quotidien est le véritable moteur de notre belle ville. Merci à l'ensemble du Conseil pour la richesse des échanges et cette camaraderie qui dépasse souvent les clivages partisans. Enfin, un merci tout particulier à sa famille, qui l'a soutenu avec patience et bienveillance tout au long de ces 14 années d'engagement, spécialement son épouse. Sans elle, rien n'aurait été possible. Il quitte le Conseil avec gratitude, de très beaux souvenirs et une profonde reconnaissance envers toutes celles et ceux avec qui il a eu le privilège de travailler. C'est avec fierté qu'il se retire du Conseil, convaincu que cette commune est entre de bonnes mains. Merci à toutes et à tous, et que vive notre commune de La Tour-de-Peilz !

M. J.-Y. Schmidhauser remarque que les travaux au chemin des Murs-Blancs ont démarré. Les gens qui habitent le quartier de Sichoze ne peuvent donc plus descendre et doivent faire un assez long détour pour gagner ce chemin lorsqu'ils arrivent de l'autoroute. Serait-il possible, le temps des travaux, de permettre de manière temporaire le passage Crausaz-Sichoze afin d'éviter de faire un grand détour par la ville ?

M. Ph. Eugster a été contacté par des habitants pour lui signaler qu'un certain nombre d'équipements qui servent à attacher les vélos sont en mauvais état ou cassés, notamment au Bain des Dames et à la poste. Merci au service concerné de bien vouloir contrôler et réparer ces infrastructures.

M. P. Fontana souhaite partager un message de remerciement préparé par Mme V. Ansermet, auquel il se joint, et ouvrir une réflexion pour l'avenir. Tous deux se réjouissent du déplacement du cortège des écoles à 10h00. Cette adaptation constitue une mesure bienvenue pour la santé et la sécurité des enfants, de leurs accompagnantes et accompagnants, ainsi que du public. Elle démontre notre capacité collective à tenir compte de l'évolution des conditions climatiques et à adapter nos manifestations lorsque cela est nécessaire. Cette décision s'inscrit dans un contexte plus large. Selon les données climatologiques, près de la moitié des 58 vagues de chaleur recensées au cours des 80 dernières années se sont produites depuis 2010 et les épisodes caniculaires deviendront plus fréquents, plus précoces et plus intenses. « Nous vivons probablement aujourd'hui l'année la plus froide du reste de notre vie » : cette formule rappelle une réalité, les conditions climatiques pour lesquelles nos manifestations ont été conçues ne correspondent plus à celles que nous connaissons désormais. Le déplacement du cortège constitue une première adaptation pertinente. La réflexion devrait toutefois s'étendre désormais à l'ensemble de la Fête de la jeunesse. Les horaires des différentes activités, les zones d'ombre, les tentes, les points d'eau, les espaces de rafraîchissement, les dispositifs de premiers secours ou encore les critères permettant d'adapter l'organisation en cas de fortes chaleurs mériteraient probablement d'être examinés à l'aune de cette réalité climatique. Il ne s'agit pas de remettre en cause une tradition à laquelle nous sommes toutes et tous attachés ; au contraire, il s'agit de lui permettre de perdurer dans de bonnes conditions, en tenant compte des risques que nous connaissons aujourd'hui et que nous connaissons davantage encore demain.

Il remarque encore qu'une antenne 5G est prévue près de l'UAPE de Vassin. Si la Municipalité ne dispose probablement pas des compétences directes pour s'opposer à ce projet, il trouve choquant qu'un dossier puisse être validé avec des niveaux d'exposition atteignant 97 % de la limite autorisée. On parle d'une moyenne, d'adultes, alors qu'à cet endroit, des enfants sont directement concernés. C'est malheureusement une situation contre laquelle nous ne pouvons peut-être pas faire grand-chose, mais à garder en tête par rapport aux propriétaires qui mettent leurs toits à disposition pour de telles installations.

M. V. Bonvin, municipal, prend la parole au terme de son mandat : « Dans quelques jours, mon mandat de municipal arrivera à son terme. Ce fut un honneur de représenter la population durant ces cinq années. La fonction de municipal est exigeante, pas toujours confortable, mais elle est aussi riche en découvertes, en rencontres et, surtout, elle permet de porter des projets qui nous tiennent à cœur au service de la collectivité. Après cinq ans, je vais éviter de vous faire un bilan sous forme d'inventaire à la Prévert. J'aimerais simplement remercier du fond du cœur les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale. Nous débattons, nous décidons, nous votons. Mais ce sont elles et eux qui développent les projets, les mettent en œuvre et les font vivre au quotidien. Ils accomplissent un travail remarquable et nous avons beaucoup de chance de pouvoir compter sur leur engagement, leur professionnalisme et leur sens du service public. Je tiens à les remercier sincèrement. Je tiens aussi à remercier mes collègues de la Municipalité, le secrétaire municipal, ainsi que le chef de service Famille, jeunesse, sports et culture.

Au cours de ce mandat, si je devais retenir une chose qui m'a particulièrement impressionné, c'est le nombre de sociétés locales actives à La Tour-de-Peilz. Nous en comptons plus d'une centaine. Des sociétés sportives, culturelles, d'entraide ou encore de loisirs. Et plus les années passent, plus je suis convaincu qu'elles constituent l'une des plus grandes richesses de notre ville. Parce qu'elles créent du lien.

Parce qu'elles réunissent des personnes qui ne se seraient peut-être jamais rencontrées autrement. Parce qu'elles transmettent des valeurs, des savoir-faire, des passions. Et parce qu'elles nous rappellent qu'une communauté vit avant tout grâce à l'engagement de ses habitantes et habitants. Je tiens ici à remercier toutes celles et ceux qui s'y investissent bénévolement, souvent dans l'ombre, mais toujours avec conviction.

Je suis également heureux d'avoir pu contribuer, avec beaucoup d'autres, à plusieurs projets qui me tenaient à cœur : le développement de l'accueil de l'enfance et des politiques Jeunesse, mais aussi de l'inclusion, du sport pour toutes et tous, ou encore les démarches en faveur de la durabilité. Derrière chacun de ces projets, il y avait finalement la même ambition : rendre notre ville plus accueillante, plus ouverte et plus humaine.

Enfin, j'aimerais vous remercier, vous. Tout au long de ces années, nous avons pu collaborer dans un esprit constructif et respectueux, au sein de ce Conseil, en commission ou en dehors. C'est précieux. J'aime bien dire que nous avons sept partis politiques différents, donc sept manières différentes ET complémentaires d'aborder un problème. Certains y voient parfois une difficulté, moi j'y vois une chance. Car lorsqu'un problème est complexe, ce n'est jamais en regardant dans une seule direction que l'on trouve les meilleures solutions. Notre système politique, où aucun parti ne détient seul la vérité ni la majorité absolue, nous oblige à dialoguer, à écouter et à construire ensemble. C'est parfois long, c'est parfois difficile, mais c'est aussi l'une de ses plus grandes forces. Prenons soin de ce qui fait la force de notre ville : notre capacité à nous engager, à dialoguer et à construire ensemble. Car au fond, une commune fonctionne lorsque chacune et chacun accepte d'apporter sa pierre à l'édifice.

Vive la démocratie et vive La Tour-de-Peilz. »

M. J.-P. Schwab, municipal, prend à son tour la parole : « À quelques jours de remettre les clés du Service des finances à mon successeur désigné, je voulais jeter un coup d'œil rétrospectif sur les 10 années que j'ai eu le privilège de vivre et de partager avec toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de mon service, mais aussi avec celles et ceux des autres entités de notre belle ville. Je voudrais aussi souligner les échanges animés et toujours constructifs avec les différents membres de la Municipalité que j'ai eu l'honneur de côtoyer.

J'ai choisi quelques temps forts de ces dix dernières années au service des finances pour vous rappeler certaines réalisations. Le service des finances regroupe comme vous le savez les 3 secteurs suivants : Finances et comptabilité, Unité informatique et Office de la Population.

Pour Finances et comptabilité, j'ai relevé les points suivants :

- Introduction de la GED (gestion électronique des documents) pour la numérisation des pièces comptables
- Mise en place des bons d'achat et des aides Covid, exercice qui a dû être réalisé très rapidement et qui a bien fonctionné et qui a bien été apprécié
- Introduction des factures électroniques débiteurs eBill
- Migration des factures avec bulletin de versement vers les QR-Code
- Nouvelles normes comptables MCH2, démarrées en 2024 et qui iront jusqu'en 2028
- Stratégie de financements des investissements

Concernant l'unité informatique :

- En 2018, création de l'UI servant quotidiennement 180 utilisateurs au sein de la commune, avec aujourd'hui trois collaborateurs
- Création de nouveaux data center et du nouveau réseau informatique à la Maison de Commune
- Mise en place de réseaux de fibre optique
- Plan de cybersécurité et formation continue des collaboratrices et collaborateurs

Enfin, pour l'office de la population :

- Numérisation des dossiers des habitants
- Plateforme web eDemenagement.ch
- Démarrage du projet de guichet virtuel MaCommuneEnUnClic

Je souhaite à Piero Negro autant de bonheur et de joie que j'ai eue au cours de ces deux législatures et je remercie du fond du cœur toutes les personnes qui font vivre notre ville pour le bien-être des Boélandes et des Boélands. Je vous souhaite une très belle fin de journée et un bel été. »

M. le Président conclut la séance en ces termes : « Nous allons maintenant partager un moment plus solennel, mais surtout empreint d'émotion, en remerciant les membres du Conseil qui arrivent au terme de leur engagement politique avec la fin de cette législature, et qui ont siégé pendant plus de 15 ans au sein de notre Conseil.

Bien sûr, je n'oublie pas non plus de remercier chaleureusement les autres conseillères et conseillers qui, même s'ils ont siégé moins longtemps, ont eux aussi contribué avec engagement et conviction aux débats de notre Conseil. Par leur dévouement, leur disponibilité et leur attachement à notre collectivité, toutes et tous ont largement participé à la vie de notre commune, et nous leur en sommes profondément reconnaissants.

En signe de notre gratitude, nous leur avons réservé une petite attention, et je prie notre secrétaire communale, Mme C. Dind, de bien vouloir la leur remettre :

- Mme Margareta Brüssow, entrée au Conseil en 2011, y aura siégé durant 15 années. Très engagée, elle a pris part à de nombreuses commissions et a également contribué aux travaux du Bureau lors de la dernière législature.
- M. Roberto Carbonell, également membre du Conseil depuis 2011, a été un pilier de la commission en matière de recours d'impôts, au sein de laquelle j'ai eu le plaisir de siéger à ses côtés.
- Mme Geneviève Pasche, avec 17 ans et demi d'engagement, s'est investie dans de nombreuses commissions communales avant d'assumer la présidence du Conseil en 2016–2017.
- Mme Christine Hausherr-de Maddalena, qui totalise 17 ans et 7 mois de présence, a notamment exercé la fonction de scrutatrice lors des années 1999 et 2000.
- Sur la troisième marche du podium, M. Jean-Wilfrid Fils-Aimé, avec 17 ans et 10 mois au service du Conseil, a lui aussi accédé à la présidence durant l'exercice 2019–2020.
- À la deuxième place, Mme Marianne Adank, forte de 24 ans et 7 mois d'engagement, a marqué notre Conseil, qu'elle a présidé durant l'année de législature 2007–2008.
- Enfin, le record de longévité revient à M. Kurt Egli, avec 28 ans et 6 mois d'activité au sein de notre Conseil, durant lesquels il a participé activement à de très nombreuses commissions.

Finalement, je n'oublie pas de saluer M. le municipal Jean-Pierre Schwab, qui siégera parmi nous lors de la prochaine législature, ainsi que M. le municipal Vincent Bonvin, à qui je souhaite le meilleur pour la suite. »

M. K. Egli relève quelques mots qu'il a retenus durant toutes ses années de mandat au sein du Conseil communal : le premier, auquel il va se tenir, c'est « servir et disparaître » ; il faut en effet savoir tourner la page. Le deuxième, c'est la phrase d'un président américain, qui l'a profondément marqué et beaucoup encouragé dans son engagement politique : « Ne te demande pas ce que l'État peut faire pour toi, mais ce que tu peux faire pour l'État ». Nous devons toutes et tous y penser. Même si nous ne sommes pas toujours d'accord, nous sommes engagés pour la communauté. Le dernier mot vient d'un ancien conseiller fédéral, qui disait que « seul un état financièrement sain peut être un état social ». Pensons-y pour le futur. Il remercie toutes et tous pour la collaboration, pour les disputes de temps à autre aussi ; ce fut un grand plaisir pour lui de servir la commune.

Mme la Syndique termine la séance en remerciant le Président pour son mandat sans faute, sa bienveillance et la bonne tenue des débats. Elle lui remet le traditionnel cadeau de fin de présidence, agrémenté de quelques bouteilles de vin.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 20h20. La séance est suivie d'un apéritif de fin de Présidence.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président
Yvan Kraehenbuehl

La Secrétaire
Carole Dind